

## Le prieuré de Saint-Thomas de Croizé.

Le prieuré de Saint-Thomas de Croizé ou de Croisic est mentionné dans le *Grand Gauthier* : « Prioratus de Croisic debet aureum redditus in synodum S. Luce. » Il faisait partie de la paroisse de Sainte-Pezenne et relevait du doyenné de Saint-André de Niort. Pendant les guerres de religion, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, Agrippa d'Aubigné, baron de Surimeau, par son mariage avec Suzanne de Lezaï, mit la main sur le prieuré et ses dépendances trop à sa portée. En 1608, le père Gastaud, fondateur de l'Oratoire de Niort, cherchant des ressources pour sa jeune communauté, jeta les yeux sur le prieuré usurpé, et par lettres patentes du roi, le fit rentrer dans les biens ecclésiastiques. Voici comment cette acquisition est relatée dans les registres des *actes de l'Oratoire* :

« Le zèle du P. Gastaud n'auroit pas esté satisfait, si après nous avoir donné un logement, il ne nous avoit procuré une dotation. M<sup>rs</sup> de Surimeau, hérétiques, s'estoient emparé des biens du prieuré de Saint-Thomas de Croizé. Le père Gataud le demanda à Rome. Il en eut les provisions en datte du 19<sup>e</sup> mars 1608. Il en procura l'union a ceste maison. Comme il dependoit du prieuré de Chestay (?) dont M<sup>r</sup> Lé Camus, évesque du Bellay, estoit pourveu, on obtint son consentement par acte du 5<sup>e</sup> février 1628. Mong<sup>r</sup> l'évesque de Poitiers y consentit aussi, le 3<sup>e</sup> de juillet 1628. Les bulles de Rome en furent accordées le 5<sup>e</sup> novembre 1628. On eut de grands obstacles à surmonter de la part de ceux qui possédoient les revenus quoique nous en eussions pris possession le 14 juillet 1628, mais enfin cédèrent ensuite du consentement du Roy qui nous accorda des lettres patentes le 16<sup>e</sup> septembre 1646. »

Le revenu qu'en tiraient les Pères variait de 400 à 800 livres, selon l'abondance des récoltes, en y comprenant une maison dépendante du prieuré, sise Grande Rue, proche la porte Saint-Gelais. Ils possédaient aussi en face de Croizé une métairie appelée *Pocron*.

Leurs charges spirituelles consistaient à dire une messe par semaine à l'Oratoire, à l'intention du prieuré, et une par mois à Croizé, dans la chapelle même du prieuré.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Oratoriens y conduisaient leurs élèves. C'était leur maison des champs, et on montre encore une salle haute où ils avaient installé un billard.

Aujourd'hui le prieuré de Croizé est une ferme désignée sur les cartes sous le nom de *Croisette*, à droite du chemin qui va d'Antes à Surimeau. Une crucifixion (1) très fruste du XIV<sup>e</sup> siècle, au-dessus d'une porte de la même époque, et les grands arbres qui l'ombragent, le désignent seuls à l'attention des curieux. Mais si l'on pénètre dans la cour des bâtiments on retrouve les traces de la chapelle romane primitive, un chevet plat à trois fenêtres en plein cintre, et un mur de côté surmonté de modillons. De plus, dans le sol de la chapelle, il est resté une assez curieuse pierre tombale du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle (2), où sont sculptés, de chaque côté d'une belle croix fleuronée, une épée et un écu en forme de targe portant les armes suivantes : *Trois bars posés 2 et 1, accompagnés de 2 croisettes de fasce.*

On a trouvé, il y a quelques années, à l'entrée de la ferme, un tombeau de pierre rempli d'ossements et une pièce de monnaie d'or (?) qui a été remise à M. E. Arnouldet, propriétaire actuel de Croisette.

En 1838, la municipalité fit don à la Société de statistique d'une cloche portant cette inscription : « J'ai été faite le 28 novembre 1679 pour l'usage de la chapelle de Saint-Thomas de Croizé, nommé *Thomase*. » Cette cloche ne s'est plus retrouvée dans la suite.

H. CLOUZOT.

1889

*Dons.*

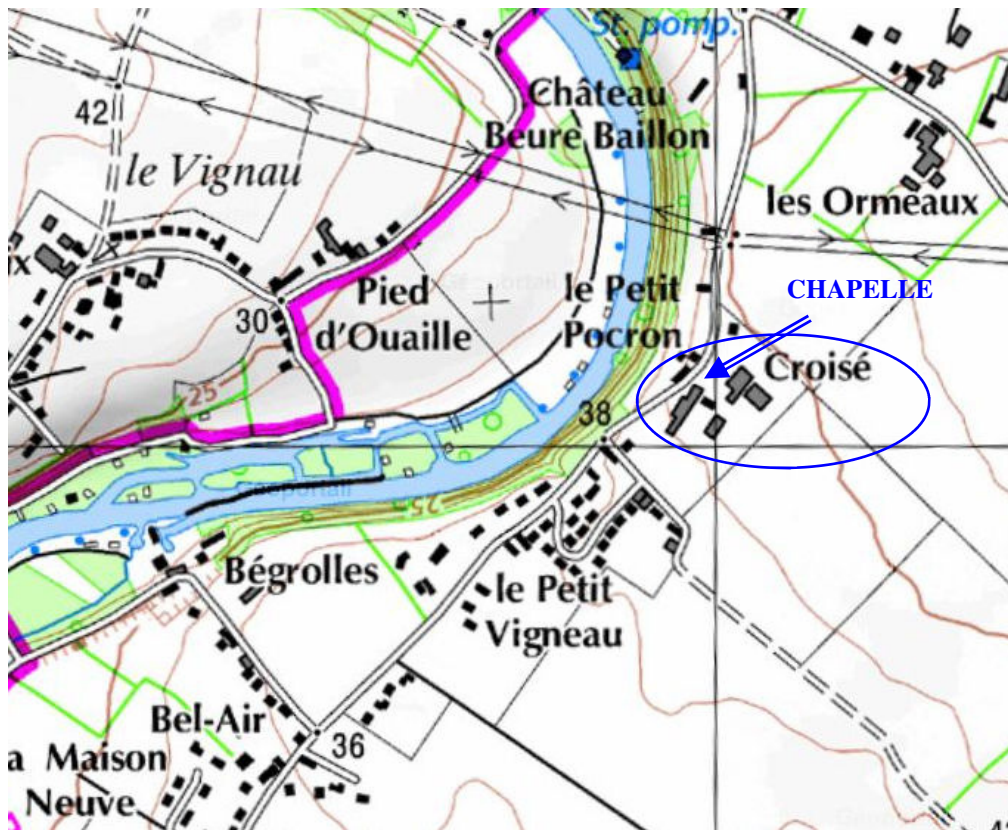
Dessins : de la pierre tumulaire de Croizé,

M. Henri Clouzot lit une note sur le prieuré de Saint-Thomas-de-Croizé, près Surimeau, et sur une curieuse pierre tombale du XIV<sup>e</sup> siècle, avec armoiries, dont M. Bouneault présente le dessin. Ce dernier a retrouvé à la ferme de Poiron près Croizé, sur un manteau de cheminée, un écu composé de trois blasons, (2<sup>e</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle).



Archives cadastre 1809

Propriété  
privée



(1)



Voir articles sur [wiki-niort](#) :

- 1- Croizé (Chapelle de)
- 2- Oratoriens de Niort (1617 / 1792)